



Période d'essai+ auto et

Par **Fera26**, le **20/04/2022** à **19:49**

Bonjour,

J'ai été pendant 5 ans en CDI, j'ai démissionné pour un autre poste qui me convient pas, où je suis actuellement en période d'essai.

Entre temps, je suis devenu auto entrepreneur et j'aimerais me consacrer entièrement à mon activité.

Puis je mettre fin à ma période d'essai a mon initiative,pour motif de mon entreprise et du coup touché le chômage et que si je fais pas assez de chiffres que le chômage complète ?

Merci beaucoup

Par **Marck.ESP**, le **20/04/2022** à **20:48**

Bonsoir

Normalement, si la rupture de la période d'essai vient de votre décision, vous n'avez pas droit à l'ARE, mais ce dossier vous intéressera.

<https://www.legalplace.fr/guides/rupture-periode-essai-droit-chomage/>